

Conférence de presse de la CSMF, le 20 juillet 2017

Plan de la CSMF pour mettre fin aux « déserts médicaux »

1 – Formation

- Stages obligatoires en cabinets de médecine générale et spécialisée, dès le 2^e cycle ;
- Internat en médecine de ville ;
- Indemniser les surcoûts pour ces stages

2 – Accès à la vie professionnelle

- Créer et simplifier les statuts médicaux intermédiaires (remplaçant, assistant libéral, collaborateur libéral, associé) ;
- Développer l'exercice mixte libéral/salarié et sur plusieurs lieux d'exercice ;
- Permettre le salariat entre médecins ;
- Faciliter l'installation (chargé de mission)

3 – Vie professionnelle

- Favoriser l'installation du médecin et du conjoint ;
- Favoriser le regroupement ;
- Organiser la continuité des soins ;
- Développer les lieux de consultation médicale avancée ;
- Développer la délégation de tâches ;
- Encourager l'exercice des médecins retraités

4 – Télémédecine : vers la fin des déserts médicaux

- Télésurveillance : à généraliser et valoriser ;
- Téléconsultation : en PDS, en Ehpad, en médecine spécialisée ;
- Télé-expertise : faciliter l'accès à l'avis d'un spécialiste à distance (actes rémunérés selon les tarifs habituels + équipements nécessaires) ;
- Délégation de tâches dans toutes les spécialités, grâce à la télémédecine.